

# Autorisation

Attribution de droits d'accès. En fonction de ses droits d'accès, un utilisateur est autorisé, après avoir été identifié et authentifié avec succès, à accéder à des ressources (p. ex. fichiers, logiciels, paiement, etc.).

Voir également : [Authentification](https://www.ebas.ch/fr/glossary/authentication/) (<https://www.ebas.ch/fr/glossary/authentication/>)